

M. Raphaël SCHELLENBERGER
Député du Haut-Rhin

Madame Caroline CAYEUX
Ministre chargée des Collectivités Territoriales
Hôtel de Beauvau
1, place Beauvau
75008 PARIS

Paris, le 10 octobre 2022

nosref : RS/31JD

Madame la Ministre,

J'ai récemment été interpellé par l'Association des Maires ruraux de France du Haut-Rhin qui ont souhaité me faire part de leur légitime mécontentement au sujet de la réforme du reversement de la taxe d'aménagement à l'EPCI de rattachement.

Avant cette réforme, les communes pouvaient reverser tout ou partie du produit de la part locale de la taxe d'aménagement aux structures intercommunales (aux termes de l'article L331-2 du Code de l'Urbanisme). Or, depuis l'adoption de l'article 109 du PLF pour 2022, le versement pour les communes n'est plus une possibilité mais une obligation.

Ainsi, les communes ayant institué une taxe d'aménagement sont obligées d'en reverser une fraction à leur intercommunalité, en fonction des charges d'équipement publics relevant des compétences de l'EPCI sur le territoire de chaque commune. Des très nombreux maires s'opposent, à juste titre, fermement à ce reversement obligatoire qui nie le fondement-même de la dynamique de coopération intercommunale. C'est à la commune d'apprécier librement, en bonne intelligence avec l'intercommunalité, la pertinence d'un partage éventuel de la taxe d'aménagement avec l'EPCI, en fonction des équipements publics intercommunaux qu'elle accueille sur son territoire. Par ailleurs, les modalités précises du reversement de la taxe doivent être fixées par délibérations concordantes, avant le 1er octobre de cette année pour une entrée en vigueur en 2023. Ce délai extrêmement court entre l'information des conseils municipaux et la date limite pour prendre cette délibération ne tient pas compte de la périodicité à laquelle se réunissent les conseils municipaux dans les communes rurales.

Pour l'ensemble de ces raisons, les Maires Ruraux de France demandent à raison, un moratoire en urgence sur ce dispositif.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.



Raphaël SCHELLENBERGER